

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 41 (2004)  
**Heft:** 1620

**Artikel:** Génie génétique : ne pas rompre avec le progrès  
**Autor:** Savary, Géraldine  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1019329>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 28.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Ne pas rompre avec le progrès

**Le peuple se prononcera le 28 novembre prochain sur la loi relative à la recherche sur les cellules souches. Le parti socialiste reste partagé sur la question.**

**D**ouze oui, vingt-et-un non, dix-huit abstentions. Voilà le résultat des voix socialistes lors du vote final au Conseil national sur la loi relative à la recherche sur les cellules souches (LRCS) en décembre 2003. On ne peut pas dire que la question fait l'unanimité au sein du groupe. Et lors du prochain congrès du PSS, ce week-end, les socialistes préconiseront vraisemblablement la liberté de vote, laissant à chacun le choix de sa morale et de son éthique. La loi relative à la recherche sur les cellules souches embryonnaires poserait des questions relevant plus d'une conception individuelle du monde. A chacun dès lors de tracer ses propres limites au domaine de la science. A chacun aussi de se poser la sempiternelle question : jusqu'où serais-je prêt à aller pour que des maladies aujourd'hui inguérissables ne le soient plus dans un avenir plus ou moins proche ? Et plus fondamental encore : si cela m'arrivait à moi d'être atteint dans ma santé, qu'est-ce que je dirais, qu'est-ce que je voterai ?

## Une question éthique et politique

On peut bien sûr réduire le vote du 28 novembre à un simple examen de conscience. Mais ce serait une erreur. Car au-delà des questions éthiques, justifiées quand on touche au problème de la protection de la dignité humaine, la loi relative à la recherche sur les cellules souches embryonnaires s'inscrit dans le champ politique et exige par conséquent des réponses politiques.

La Suisse, comme la grande majorité des pays industrialisés, s'intéresse aux potentialités des cellules souches adultes et embryonnaires pour la recherche médicale. Les chercheuses et les chercheurs des universités suisses, par le biais du Fonds national, sont représentés au Forum international des cellules souches. La Suisse

participe et cofinance le sixième programme-cadre de l'Union européenne visant à promouvoir la recherche. Un des enjeux considérés comme prioritaires est la recherche sur les cellules souches. Et depuis deux ans, le Fonds national de la recherche scientifique a autorisé le lancement d'un travail à Genève sur des cellules souches embryonnaires. On pourrait bien sûr faire comme si de rien n'était, comme si le monde ne bougeait pas, comme si la science ne progressait pas. Interdire, ou plus confortable encore, fermer les yeux en faisant venir des cellules souches embryonnaires « étrangères ». C'est la situation qui prévaut actuellement. Une hypocrisie qui, à terme, conduirait les centres médicaux de renommée internationale que sont Genève, Lausanne, Bâle, Zurich, Bellinzona ou Berne à être rayés de la carte de la recherche scientifique.

## Une juste pesée d'intérêts

Si l'on considère au contraire que la recherche sur les cellules souches embryonnaires représente une piste prometteuse pour la guérison d'un certain nombre de maladies mortelles ou handicapantes, que la Suisse possède les infrastructures et les compétences capables de mener des projets scientifiques de qualité et que le débat sur la question ne peut être escamoté, alors fixons les règles, précisons le cadre, et faisons une loi qui détermine les libertés et les limites, qui autorise et qui protège. Ce n'est pas un blanc-seing, c'est une juste pesée d'intérêt. Dans le cas de la LRCS, les conditions d'utilisation des cellules souches embryonnaires sont strictes (lire DP no 1615). Pour la clarté du débat, précisons-les à nouveau. Le couple doit être clairement informé et donner son accord. Les projets de recherche ne sont autorisés que si les objectifs scientifiques ne peuvent être atteints autrement ; une commission d'éthique statue et doit don-

ner son feu vert. Toute commercialisation d'embryons est interdite, tout comme le clonage thérapeutique et la production d'embryons à des fins de recherche. Ajoutons enfin que l'article 119 de la Constitution fédérale veille de manière stricte à la protection de la dignité humaine, de la personnalité et de la famille et réglemente les questions relatives aux embryons et au patrimoine génétique humain. L'arsenal législatif est donc détaillé et complet.

## Garantir le bien commun

Le parti socialiste revendique, avec raison, le maintien du rôle de l'Etat dans les tâches de régulation sociale et de redistribution des richesses, conditions indispensables pour une société égalitaire. Pourquoi donc refuser de légiférer quand il s'agit du secteur de la recherche scientifique ? Pourquoi laisser ce secteur aux seules lois du marché ? C'est exactement ce que l'on fait en refusant la loi. La question est pourtant prioritaire. La recherche scientifique ne peut être abandonnée à elle-même ; ou alors seule une minorité de privilégiés profitera des progrès de la médecine, bravant les interdits ou les hypocrisies, passant les frontières pour bénéficier des licences étrangères. Pour que priment l'intérêt général et le bien commun, il est au contraire indispensable de cadrer le secteur de la science, de l'autoriser à se développer tout en garantissant à une société le respect de ses membres. Le parti socialiste, dans son histoire, s'est battu contre le déterminisme social. Aux dures lois de la nature et de la providence, il a opposé le progrès, l'amélioration des conditions de vie et de travail. La rupture de la gauche avec le progrès n'est pas une fatalité. La loi relative à la recherche sur les cellules souches nous permettrait d'en témoigner.

Géraldine Savary  
Conseillère nationale PSS/VD